

au chauffeur de me dire le nom du propriétaire de quelque superbe maison, il me répondait invariablement: "C'est monsieur Untel. Il a pour 50,000 piastres de boissons dans sa cave.

Monsieur l'Orateur, certains de mes honorables amis de la droite ont exprimé leur surprise, l'autre jour, de voir poindre la menace du bolchévisme en Canada. Il n'y a pas à s'étonner de la chose lorsque le pays est soumis à des lois comme la loi de tempérance d'Ontario. Pourquoi le richard, le profiteuse, aurait-il le droit d'accumuler à loisir dans sa cave des quantités incroyables de liqueurs fortes et de boissons de toutes sortes, tandis que l'ouvrier, qui gagne juste pour vivre, a la perspective de la prison, s'il ose se procurer un verre de bière pour boire à ses repas? Est-ce juste pour le vétéran de la grande guerre d'apprendre à son retour ici que, tandis qu'il était dans les tranchées, ceux-là mêmes pour lesquels il risquait sa vie s'occupaient de remplir leurs caves en même temps qu'ils préparaient et adoptaient une loi aux fins de restreindre sa liberté et de le priver d'une liberté légitime? Je sais, monsieur l'Orateur, que parmi ceux qui prêchent la prohibition absolue, il y a des gens sincères et méritants, de véritables apôtres de la tempérance et je professe la plus grande estime pour eux; mais je sais aussi qu'il y a des hypocrites dans les rangs des prohibitionnistes et je veux les exposer au grand jour.

Si le Gouvernement désire faire adopter une loi de prohibition totale en Canada, prenons également des mesures pour nettoyer les caves; publions une liste des citoyens qui gardent des liqueurs fortes dans leurs maisons, ou mieux encore, adoptons une loi. . . .

Un DEPUTE: Ou un décret.

M. ARCHAMBAULT: Ou un arrêté en conseil pour obliger les hypocrites à porter un insigne ou un bouton avec une étoile jaune pour chaque caisse de boisson qu'ils possèdent dans leurs caves. Je suis certain, monsieur l'Orateur, que bon nombre de prohibitionnistes les plus enragés ressembleront à des Indiens. En tout cas, la prohibition—je parle de la prohibition totale—ne semble pas être très populaire par le temps qui court. Si la Chambre veut bien me le permettre, je citerai quelques extraits d'un article paru dans les colonnes du dernier numéro du "Saturday night" de Toronto. Voici cet extrait.

Dans l'Alberta, le gouvernement Stewart a, en désespoir de cause, aboli la commission qu'il avait créée pour mettre en vigueur la loi de pro-

[M. Archambault.]

hibition et a passé la balle à l'honorable John Boyle, procureur général de la province. Or à son tour, le procureur général ne voit pas la situation d'un bon œil. Pour ne citer qu'un exemple, au cours d'un discours qu'il a prononcé l'autre jour dans l'assemblée législative, il a fait remarquer que sur les 100,000 adultes que comprend la population de la province 60,000 ont été poursuivis, en 1918, pour avoir violé d'une façon ou de l'autre les dispositions de la loi de tempérance. Il est inutile de faire des commentaires sur les infractions qui sont commises contre la loi de tempérance en Colombie-Anglaise, car c'est un sujet de risées pour toute la population de la province. Contentons-nous de faire observer que des citoyens en vue de la Colombie-Anglaise estiment qu'au moins 85 pour 100 des adultes ont été cités en justice pour infractions commises contre la loi de tempérance.

(Exclamations.)

J'en arrive maintenant à une province géographiquement plus rapprochée de nous. L'article continue:

Dans les grands centres comme Toronto, on avait promis que dès que la prohibition serait en vigueur, le nombre des crimes irait constamment en diminuant jusqu'au jour où les prisons et la police deviendraient absolument inutiles. Or, qu'est-il résulté? D'après le rapport annuel du chef Grasset, de la police de Toronto, il y a eu en 1917, 25,714 arrestations contre 28,206 en 1918, soit une augmentation de 2,492 depuis l'établissement du régime de la tempérance totale. Et le chef Grasset conclut: "Il n'y a pas lieu de croire que la morale publique est améliorée."

De sombres pressentiments agitent les représentants à la législature ontarienne. A la simple mention du mot prohibition un frisson secoue les députés et surtout les ministres. Tous se demandent de quel côté va sauter le chat-tigre de la prohibition. Dès qu'ils se rappellent des élections partielles perdues par le gouvernement, ils ont froid aux pieds en dépit de la douceur exceptionnelle de l'hiver. Bref ils ont une "peur bleue". L'autre jour, le colonel Machin, député conservateur de Kenora, a saisi la première occasion qui lui était offerte depuis son retour d'Europe, pour exprimer son opinion à ce sujet. Dénonçant les progrès du pharisaïsme dans la province d'Ontario, il a fait allusion au "limier du vice" qui passe son temps à épier les gens qui demandent purement et simplement à vivre à leur guise. Il a fait observer que les Canadiens, lui comme les autres, sont allés se battre en Europe pour le triomphe de la démocratie et de la liberté humaine; mais à leur retour au pays, ils s'aperçoivent qu'on les a dépouillés en leur absence des libertés auxquelles ils ont droit à titre de citoyens britanniques. Le colonel a laissé entendre clairement qu'il ne désire pas le retour de la buvette; il est d'avis, toutefois, qu'une vague de puritanisme fanatique a décidé le gouvernement à adopter des mesures injustifiables, puisqu'en ce faisant il a foulé aux pieds les droits des citoyens.

J'ajouterai de plus, monsieur l'Orateur, que si le Gouvernement est décidé à établir la prohibition totale en Canada, établissons en même temps un mécanisme qui permette de faire respecter la loi, en sorte que le